



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'information
légale et administrative**

Plan annuel d'actions d'accessibilité numérique - 2021

Schéma pluriannuel d'accessibilité 2020-2022



Table des matières

| | |
|---|---|
| Introduction..... | 3 |
| Schéma pluriannuel..... | 3 |
| Plan annuel | 3 |
| Contact..... | 3 |
| Résultats des audits de conformité réalisés en 2020 | 4 |
| Plan annuel d'accessibilité 2021 | 5 |
| Audits de recette RGAA | 5 |
| Audits de conformité RGAA | 5 |
| Tableau récapitulatif des actions 2021 | 6 |



Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Schéma pluriannuel

La loi fait obligation de publier un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans dans l'objectif d'informer le public des moyens et des actions mis en place pour rendre les sites et applications accessibles à tous et plus particulièrement conformes au RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité).

Le schéma pluriannuel 2020-2022 pour l'accessibilité des sites et applications de la DILA a été publié en septembre 2020 et est disponible à la consultation à cette adresse : <https://www.dila.premier-ministre.gouv.fr/informations-sur-le-site/accessibilite>

Plan annuel

Le schéma pluriannuel est accompagné d'un plan d'actions annuel qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivi de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2021 de la DILA déclinant le schéma pluriannuel 2020 - 2022.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions programmées en 2021, leur date cible de mise en œuvre ainsi que des commentaires sur leur réalisation.

Contact

Ce document est publié sous la responsabilité du référent accessibilité numérique de la DILA positionné au sein du département « stratégie et sécurité » de la sous-direction des systèmes d'information.

Toute question relative à cette thématique doit être adressée par mail à l'adresse suivante : referent-accessibilite@dila.gouv.fr



Résultats des audits de conformité réalisés en 2020

| Service audité | Statut | Taux de conformité | Actions en cours |
|---|------------------------|---------------------------|--|
| Legifrance.gouv.fr | Partiellement conforme | 77,6% | Des correctifs ont été identifiés, priorités et sont en cours de développement. Un audit de recette sera réalisé en 2021 pour prendre en compte les modifications apportées et publier l'attestation de conformité actualisée |
| Service-public.fr | Partiellement conforme | 86,7% | Des correctifs ont été identifiés, priorités et sont en cours de développement. Un audit de recette sera réalisé en 2021 pour prendre en compte les modifications apportées et publier l'attestation de conformité actualisée |
| Vie-publique.fr | Partiellement conforme | 64,86% | Des correctifs ont été identifiés, priorités et sont en cours de développement. Un audit de recette sera réalisé en 2021 pour prendre en compte les modifications apportées et publier l'attestation de conformité actualisée |
| Journal-officiel.legifrance.gouv.fr (site de secours de Légifrance) | Partiellement conforme | 78% | Pied de page « accessibilité » à créer |
| Journal-officiel.gouv.fr | Partiellement conforme | 58,49% | Affichage du pied de page à modifier pour ajouter l'état « partiellement conforme » Nouvel audit prévu courant 2021 à la suite du changement de version et d'hébergeur |
| Dila.premier-ministre.gouv.fr | Partiellement conforme | 64,29% | Des correctifs ont été identifiés ; ils doivent être priorités et planifiés |
| Démarche en ligne : déclaration de changement de coordonnées | Partiellement conforme | 75% | Des correctifs ont été identifiés et seront mis en ligne au deuxième semestre 2021. Un audit de recette sera réalisé à la suite de la mise en ligne des corrections pour prendre en compte les modifications apportées et publier |



| | | | |
|----------------------------|--------------|--------|--|
| | | | l'attestation de conformité actualisée |
| Application SIGNALE | Non conforme | 47,92% | Des correctifs ont été identifiés ; ils doivent être priorités et planifiés en 2021. Un audit de recette devrait pouvoir être réalisé au deuxième semestre pour prendre en compte les modifications apportées et publier l'attestation de conformité actualisée |
| Application REPONSE | Non conforme | 43,40% | Des correctifs ont été identifiés ; ils doivent être priorités et planifiés en 2021. Un audit de recette devrait pouvoir être réalisé au deuxième semestre pour prendre en compte les modifications apportées et publier l'attestation de conformité actualisée |

Plan annuel d'accessibilité 2021

Audits de recette RGAA

À la suite des audits de conformité réalisés en 2020 et des correctifs mis en œuvre, plusieurs services feront l'objet d'un audit de recette en 2021 :

- Trois sites ouverts au public :
 - o <https://www.legifrance.gouv.fr/>
 - o <https://www.service-public.fr/>
 - o <https://www.vie-publique.fr>
- Deux applications métier:
 - o L'application REPONSES
 - o L'application SIGNALE
- Une démarche en ligne opérée sur service-public.fr :
 - o Déclaration de changement de coordonnées

Audits de conformité RGAA

Les audits de conformité RGAA sont utilisés lors des phases de certification et produisent une déclaration de conformité.

Les **sites ouverts au public** qui seront audités en 2021 sont :



- <https://www.bodacc.fr/>
- <https://www.boamp.fr/>
- <https://www.info-financiere.fr>
- <https://www.journal-officiel.gouv.fr>

En complément de ces sites, six **services en ligne recensés dans l'observatoire du numérique** piloté par la DINUM feront l'objet d'un audit de conformité en 2021 :

- Modification d'une association (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R37933>)
- Signalement d'une fraude à la carte bancaire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46526>)
- Pré-demande de PACS (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46162>)
- Remise d'actes d'état-civil signés électroniquement pour des événements survenus à l'étranger (en cours de développement)
- Demande d'inscription sur les listes électorales (nouvelle version en cours de développement)
- Dépôt des comptes annuels des associations (<https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/comptes/>)

Les audits de conformité concerneront également deux **applications métier** maintenues par la DILA :

- L'application SOLON (Système d'organisation en ligne des opérations normatives) composée de :
 - o l'application EPG – espace de procédure gouvernementale
 - o l'application EPP – espace de procédure parlementaire
- l'application G6K utilisée pour les simulateurs de service-public.fr

Tableau récapitulatif des actions 2021

| Type | Actions | Détails | Mise en œuvre cible |
|----------------------------------|--|---|---------------------|
| Plan annuel 2021 | Définition et mise en place | Rédaction et publication, communication interne pour son appropriation | 31.01.21 |
| Publication des résultats | Publication des attestations des audits réalisés en 2020 | Publication des attestations et création des pages accessibilité le cas échéant | T1 2021 |



| | | | |
|----------------------------------|--|--|----------|
| Correctifs | Priorisation et lancement de la réalisation des correctifs identifiés lors des audits de 2020 | Mise en place de plans d'actions et de plannings de mise en œuvre | T1 2021 |
| Audit de recette | Audits de recette des correctifs apportés à la suite des audits de 2020 et publication des attestations de conformité amendées | Audits de recette sur : <ul style="list-style-type: none">• 3 sites audités en 2020• 2 applications métier auditées en 2020• 1 démarche en ligne auditée en 2020 | 31.12.21 |
| Audit de conformité | Déclaration d'accessibilité | 6 démarches en ligne recensées dans l'observatoire du numérique | 31.12.21 |
| Audit de conformité | Déclaration d'accessibilité | Audits de 4 sites ouverts au public | 31.12.21 |
| Audit de conformité | Déclaration d'accessibilité | Audits de 2 applications métier | 31.12.21 |
| Formation | Formation des développeurs de la SDSI et des agents du studio graphique | Mise en place d'une formation pour tous les départements métier concernés | 31.12.21 |
| Action de sensibilisation | Sensibilisation des agents du département de la communication | Rappel des règles d'accessibilité liées à la structuration et à la présentation de l'information (images porteuses d'information dans les articles, titrage des contenus, listes à puces, etc.) | S1 2021 |
| Action de sensibilisation | Sensibilisation des agents fournissant du contenu éditorial | Définition des modalités pratiques de la formation avec le département RH et les départements concernés | 31.12.21 |